

groupe nombreux stationnant; des orateurs improvisés hissés sur des bancs haranguaient la foule qui paraissait les écouter volontiers. Des cris énergiques accueillirent chaque discours. Les orateurs, se succédant tenant tous le même langage. Peu de blouses dans l'auditoire; rien, dans ses allures, n'indiquait le personnel ordinaire des émeutes.

Vers la caserne du Prince Eugène, un rassemblement semblait épier les mouvements des soldats. Il était très animé. Dès qu'on croyait apercevoir quelques signes d'action à l'intérieur, des hommes se détachaient du groupe et remontaient rapidement le faubourg du Temple, allant prévenir sans doute les gardiens des barricades.

Le faubourg du Temple, d'ordinaire si animé, si grouillant, avait un aspect lugubre. Les boutiques étaient fermées; les habitants anxieux se tenaient sur les portes écoutant les moindres bruits, les commentant, créant même des faits; des passants circulaient rapidement; d'instant en instant, des bandes se tenant par le bras remontaient le faubourg; les femmes étaient en grande quantité; cela sentait la poudre.

La caserne du faubourg était fermée. Devant la porte, la sentinelle se promenait tranquillement, regardant d'un œil curieux les groupes défilés. Il me souvient des néfastes journées de juin 1848. A part les immenses barricades, les drapeaux rouges, les bandières des ateliers nationaux, la nuit chaude et étoilée, le faubourg avait le même aspect.

A ce moment, quatre soldats, en permission sans doute, descendaient tranquillement. La foule s'écarta pour les laisser passer en criant: *Vive la ligne!*

Les soldats saluèrent et continuèrent leur chemin.

LES BRUITS

Dans les faubourgs on disait Rochefort grièvement blessé. — Sur les boulevards, la peur et l'éloignement grossissant les faits, on affirmait que la Villette, la Chapelle et la barrière Fontainebleau étaient hérissées de formidables barricades. — Rue de Flandre, une boutique d'armurier aurait été pillée. — Rue d'Angoulême-du Temple, un sergent de ville aurait été tué d'un coup de revolver. — On parlait d'une distribution d'armes faites dans les quartiers insurgés.

On affirmait qu'une douzaine de blessés étaient restés sur le carreau après une terrible lutte à l'arme blanche, aux abords de la réunion d'hier soir. — On racontait que des gardes nationaux devaient se joindre aux émeutiers pour délivrer Rochefort de sa prison; bref, les bruits les plus contradictoires circulaient en ce moment. Nous ne les insérons que sous toutes réserves pour satisfaire à la curiosité de nos lecteurs.

DERNIÈRES NOUVELLES

La *Marseillaise* a été saisie aussitôt parue, vers cinq heures et demi ce matin; elle contenait un article très violent, signé d'un certain nombre de démocrates très connus.

Dans la rue d'Aboukir une surveillance est établie. Tout ce qui entre ou sort des bureaux du journal est immédiatement arrêté.

Nous apprenons que quand la garde municipale s'est emparée de la barricade située à l'entrée de la rue de Paris, un sergent de ville a été très grièvement blessé d'un coup de revolver à la poitrine; un coup de fusil a été tiré par un émeutier sans atteindre personne.

Deux officiers de paix sont blessés, parmi lesquels M. Lombard. Quand les barricades ont été prises, il était deux heures du matin, les ouvriers étaient allés se coucher, ce qui explique qu'elles n'étaient pas défendues.

On remarque dans les quartiers ouvriers que les fenêtres de presque toutes les maisons étaient encore éclairées vers trois heures du matin.

Les individus arrêtés ont été dirigés sur les postes des mairies.

C'est à cinq heures du matin seulement que la troupe des prisonniers a été conduite à la Conciergerie.

A cinq heures ce matin les troupes étaient rentrées dans leurs quartiers respectifs.

Les sergents de ville et les agents en bourgeois arrêtaient cette nuit, dans toutes les rues, les passants, et leur demandaient où ils allaient et les obligeaient à justifier de leur identité.

M. Raoul Rigault a été arrêté sous nos yeux rue d'Aboukir.

Un de ceux qui n'ont jamais cessé de m'aimer.

Je serai célèbre!!!
Tristan, ranimé par cette nouvelle espérance, se rendit chez M. Langien, son éditeur, pour s'assurer encore que son poème paraîtrait le lendemain.

XLIV.

LES TRIOMPHE DE TRISTAN.

Il ne serait pas absolument impossible qu'il y eût parai nos lecteurs deux ou trois bonnes âmes capables de se demander avec un certain étonnement comment il s'était fait que madame de Lavardac eût montré tant d'intérêt à Tristan si elle devait l'abandonner à la première occasion ou au premier prétexte; et comment, de son côté, le jeune poète avait aussi soudainement perdue la brillante auréole que nous avons vue rayonner pendant quelques jours autour de son front.

Nous croyons être parfaitement en mesure de fixer les incertitudes qui peuvent exister sur ces deux points, et nous allons l'essayer par l'esquisse rapide de quelques-uns de ces faits qui, bien que secondaires en apparence, dominent et gouvernent en réalité les situations.

Beaugard avait fait son temps, ainsi que se l'était dit à lui-même le duc de Lavardac,

On dit qu'un certain nombre de démocrates se sont rendus cette nuit même chez quelques-uns des députés de la gauche, afin de les engager à déposer aujourd'hui l'ouverture de la séance, une demande d'interpellation sur les arrestations sans mandat commises cette nuit sur tous les points de Paris.

On dit que les ateliers seront formés aujourd'hui dans les quartiers excentriques.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, Mardi 8 Février

Je n'ai pu hier vous envoyer que quelques notes sur la séance du Corps législatif, car j'avais tenu à assister jusqu'au bout au débat engagé sur le cas de M. Rochefort.

Aujourd'hui vous connaissez le résultat: 189 députés ont été d'avis que, le jugement rendu contre le député de la 1^{re} circonscription devait être exécuté; 46 proposaient que l'exécution fut ajournée à la fin de la session.

La situation était grave pour tous, pour le gouvernement comme pour la majorité et l'opposition. MM. Crémieux, Garnier-Pagès, De Piré, Gambetta, Ernest Picard ont combattu pour obtenir que M. Rochefort ne fût pas arrêté. M. E. Ollivier seul a répondu au nom du gouvernement, mais il avait avec lui la majorité de la chambre. Ce fut assurément une des séances les plus importantes de cette session, car le ministère et la chambre assumaient une grave responsabilité. On savait que la décision prise pouvait avoir un long retentissement au dehors et provoquer les désordres de la rue.

Vous pourrez lire le compte rendu de la séance: je n'y reviendrai pas, et ne rapporterai même pas les incidents particuliers: je noterai seulement que M. Crémieux s'était assis à la droite derrière le banc des ministres et que M. E. Ollivier, lui répondant, parlait à la gauche croyant que son contradicteur se trouvait de ce côté, ce qui jeta quelque gaieté dans le débat. Et au même instant, M. de Forcade était assis à l'extrême gauche, causant paisiblement avec M. Jules Simon. Mais ce ne sont là que des incidents sans importance. La vraie question soumise au Corps législatif était celle-ci: doit-on priver une circonscription du droit d'être représentée; n'y a-t-il pas là une atteinte à la majesté du suffrage universel, une violation de la souveraineté de la chambre frappée dans un de ses membres.

Le gouvernement par l'organe du ministre de la justice posait la question autrement. La chambre a autorisé des poursuites contre un de ses membres; elle a nécessairement autorisé l'exécution du jugement qui interviendrait par le fait de ces poursuites. La loi est la même pour tous et il n'y a aucune considération politique ni raison d'Etat qui doive arrêter l'observation de la loi.

En cette circonstance on ne saurait nier que le ministère et particulièrement M. Ollivier n'ait fait preuve d'énergie et de loyauté. Le garde des Sceaux a déclaré qu'il ferait son devoir: et il a expliqué ce qu'était ce devoir.

Cependant nous ne dirons pas que la majorité ait fait preuve de courage et dédaigné les menaces de la rue. Elle savait bien que ces menaces n'étaient pas dangereuses, et l'événement l'a prouvé: vous pourrez lire dans tous nos journaux le récit des scènes de désordre qui se sont produites hier soir et ce matin. Ce n'est pas là une émeute, ce n'est même pas une manifestation. Les émeutiers de la Villette ne sont pas les repré-

le soir où sa femme avait si ostensiblement négligé le jeune et beau poète pour le laid et vieux savant german. Toutefois Tristan eût pu prolonger, pendant quelques jours encore, la durée de ses illusions, mais pour cela il était indispensable qu'il ne se montrât pas trop difficile sur la manière de les entretenir, ou en d'autres termes, qu'il acceptât sans se plaindre les restes d'une bienveillance dont il avait possédé la totalité. La duchesse ne voulait pas encore d'une rupture complète, car elle n'était pas tout à fait sûre que Tristan échouerait dans sa première tentative, et elle désirait rester à tout hasard, en situation de se parer de ses succès, si elle les jugeait dignes de cette faveur que le monde lui avait appris à considérer comme d'un grand prix. Un homme inférieur à notre héros sous le rapport de l'intelligence, mais qui l'eût emporté sur lui par la supériorité du calme et l'habileté du manque de dignité, n'eût pas hésité à s'arranger de cette position secondaire, et il se serait au moins donné à la langue la satisfaction de devenir embarrassant après s'être cru quelque temps nécessaire.

Tristan, qui n'avait rien de ce qu'il fallait pour jouer ce rôle, ne voulut pas se résigner à l'accepter. La franchise et la susceptibilité de son orgueil, l'ambition sans bornes de ses désirs, le sentiment de sa supériorité intellectuelle et même morale, malgré ses fautes, sur tous les hommes qui composaient

le cercle intime de madame de Lavardac; l'immensité de ses espérances bien plus vastes que son amour, et par-dessus tout le souvenir, sans cesse présent, depuis qu'il commençait à être déshonoré, des sacrifices sans nombre qu'il avait faits pour acheter un bonheur à la fois incertain et éphémère, étaient autant d'obstacles qui s'opposaient à son docile passage dans un rang inférieur. Il s'était cru préféré, et il se voyait tout au plus supporté; il avait revê l'affection la plus tendre et la plus dévouée, et on ne l'appela pas même au partage d'une bienveillance banale; on ne le repoussait pas encore, mais on avait déjà cessé de chercher à l'attirer: chute bien profonde, car Tristan la mesurait du sommet de la hauteur où ses illusions l'avaient maintenu pendant quelques jours.

Ne pouvant se résigner à un changement dans lequel il s'obstinait encore à voir de l'incertitude, en dépit de l'évidence, il n'avait pas eu de repos qu'il n'eût trouvé l'occasion de s'expliquer, et, depuis cette explication obtenue, il ne lui restait plus même un doute, ou s'il avait encore une espérance, elle était bien misérable auprès de toutes celles qu'il avait perdues, car elle ne s'étendait pas plus loin que l'infime et douteuse vengeance de se faire regretter.

(La suite au prochain numéro.)

dans les cours ne peuvent progresser dans de telles conditions et pour former en légère réaction sur hier. Le même fait se produit pour la plupart des valeurs.

CELLIER

Impressionné par les grandeurs babyloniennes, mais un peu chères, du nouveau Paris, un enfant du Nord a tracé quelques vers qu'un hasard a mis sous nos yeux. Ils nous ont paru très différents de la poésie de miriflons à laquelle les théâtres et la presse légère semblent aujourd'hui prendre goût; et comme il y a peu d'inconvénients à louer les grands quand ils ont cessé de l'être, il ne nous déplaît pas de reproduire ici ces lignes, d'ailleurs inédites, tout en faisant nos réserves quant à la dernière strophe, où le poète a poussé peut-être un peu loin le *quid libet audendi* d'Horace. ALF. REBOUX.

A George Haussmann

Paris régénéré.

L'Air et l'Eau, c'est la vie! Honneur à ton courage, Qu'avec plus d'équité les enfants d'un autre âge Un jour reconnaîtront. Symbole vénéré de l'estime publique, Chez les fils de Rémus, la couronne civique Aurait été ton front.

Des fleuves à ton gré tu sus détourner l'onde: L'aspect de ce prodige, aux premiers jour du T'êtu val du autels. (monde, Ainsi l'Antiquité, de merveilles avide, Pour prix de ses travaux a mis le fier Alcide. Au rang des Immortels.

Ces chênes dont la hache avait respecté l'Age, Etonnés de prêter leur séculaire ombrage Au Paris que tu fais; Ces squares, ces palais, ces immenses artères, Ces carrefours impurs convertis en parterre, Attendent tes bienfaits.

Déjà, tels sont les fruits de ta noble sagesse, Deux lustres plus qu'un siècle ont embellis Lutèce. Vois chaque nation, Qu'un invincible attrait vers notre France entraîne, Apporter en tribut à cette Cité-reine Son admiration!

Ministre de César, l'impartiale Histoire Verra dans ton génie un rayon de sa gloire; Et la Postérité, Qui n'aura pas connu nos modernes zozles, En toi reconnaissant le plus grand des édiles, Dira la vérité.

CH. R.

Chronique locale & départementale

Le conseil municipal de Roubaix se réunira vendredi: Voici l'ordre du jour de la séance:

1. Question des octrois; 2. Ventes d'arbres; 3. Rapports de Commissions; 4. Chemin de Leers; 5. Chemins Vicinaux; 6. Passage à la Gare; 7. Suppléments de crédits p. 1869; 8. Réceptions définitives; 9. Demande du sieur Durieux; 10. Election d'un Rabbinate à Lille; 11. Dépôt d'armes; 12. Réclamation Delatre frères; 13. Mitoyennetés de murs; 14. Habitation des Sœurs de la Sagesse; 15. Offres de rues; 16. Marché-pied rue des Fleurs; 17. Pavage du Quai de Watrelos; 18. Rétractions et acquisitions de terrains; 19. Prolongement de la rue Pauvrière; 20. Règlement de Voirie.

M. Victor Wallet, commissaire central de Roubaix, est mort ce matin, à huit heures.

M. Ph. Scamps nous adresse la lettre suivante:

Monsieur le Rédacteur,

Dans le communiqué, inséré dans votre journal de ce jour, l'Administration municipale semble suspecter, sinon ma loyauté, du moins la légitimité de mes plaintes. Comme le reproche d'être payé au double m'a déjà été jeté à la face, je viens chercher à le dissiper et répondre en même temps au dernier paragraphe du communiqué.

Avant tout, posons nettement la question.

Les experts ont évalué mes dégâts à 14,436 francs; la ville doit me payer 28,872 francs: c'est donc, selon notre Administration, un bénéfice net de 14,436 fr.

En bien! puisque cette affaire est si belle, qu'il entre nos Ediles veut la prendre pour son compte? Un simple oui et je lui abandonne l'indemnité totale qui m'est allouée, à la seule condition qu'il me dédommagera du préjudice réel que j'ai subi.

Lorsque, Monsieur le rédacteur, vous avez visité ma maison le lendemain de l'émeute, vous avez pu voir que rien n'avait été respecté. Hormis deux statuettes de l'Enfant-Jésus et de Napoléon I^{er}, statuettes que les hommes de justice trouvent ridicule d'épargner aujourd'hui, tout a été pillé, brisé, volé. Les quelques chaises garnissant la cuisine m'avaient été prêtées par un voisin obligé et si j'ai pu vous recevoir avec la linge propre, je vous avouerai sans honte que j'avais une chemise d'emprunt et le reste à l'avenant. Si un inventaire est déjà difficile quand on a les objets sous les yeux, il devient impossible quand il faut le faire de mémoire. Aussi ne vous étonnez pas de m'entendre vous dire qu'une foule d'objets n'ont pas été inventoriés; je me suis aperçu de leur disparition seulement au moment de m'en servir. Ajoutez à cela que les experts ont considéré mon mobilier comme vieux et que, pour ce motif, ils lui ont fait subir une dépréciation assez forte sans considérer que je devais le racheter nouveau, et vous trouverez que l'inventaire des dégâts matériels est de cinquante pour cent en dessous de la réalité.

Parlerai-je du dommage, suite naturelle de l'émeute? de cet arrêt forcé nécessaire à la réparation de ma machine, nécessaire à MM.

H. Roussel, acote et L. Scrénel et fils pour remettre... quelle perte éno-ne ça été pour moi que ces locations suspendues, les frais généraux roilant quand même le mécontentement de mes commettants qui durent s'adresser ailleurs, et les difficultés de trouver à alimenter mes métiers à la reprise des travaux.

On évalue comme on le pourra, ces diverses sortes de préjudice et si après cela quelqu'un se présente pour reprendre ma créance, je lui remettrai mes titres et il m'indemnifiera de mes dommages. J'en ai une belle affaire à son point de vue; de mon côté, j'en serai enchanté: car je serai certain de recevoir en me présentant chez lui et pourrai de cette manière empêcher la vente que j'en va me faire le 13 courant et que je vous invite à honorer de votre présence.

Si ces réflexions ne suffisent pas pour apaiser suffisamment mes concitoyens sur la légitimité de mes droits, je me permettrai, Monsieur, de rappeler ma conduite à l'émeute. Vous n'ignorez pas que j'ai risqué ma vie, celle de mon fils, pour défendre mon usine contre les perturbateurs et que j'épargnai à la ville par une défense désespérée un désastre de trois millions.

En effet, si au lieu de me défendre, j'avais fui le danger, l'émeute eût assouvi sa rage et l'incendie eût anéanti mon établissement dont la ruine serait comme le reste à la charge de la ville. Pour cela je n'ai rien demandé: j'avais fait mon devoir. Mais, dites-moi, vous qui êtes un homme d'honneur, aurait-on le droit de me blâmer si, en raison des périls courus, j'avais exigé non pas le double des dégâts, mais le triple d'après le droit que la loi me conférerait?..

Mais il est dangereux de se louer soi-même: aussi je me hâte de quitter ce terrain glissant et je me contente pour finir de vous adresser cette seule question:

Après les explications que je vous donne, trouvez-vous juste, honnête la conduite de l'Administration à mon égard; ou ne pensez-vous pas que, si elle a des raisons valables pour refuser le paiement des indemnités, elle est inexcusable de laisser vendre mon mobilier pour payer des frais de procès qui ne regardent qu'elle seule?

Agitez, Monsieur, mes salutations sincères.

P. SCAMPS.

Roubaix, 9 février 1870.

Nous avons reçu, au sujet de l'affaire des indemnités, deux lettres signées, l'une: « Un de vos plus anciens abonnés »; l'autre: « Un abonné ». Nous prions instamment les auteurs de vouloir bien nous faire connaître leurs noms. Il est bien entendu que ces noms ne seront pas publiés et que toute décision sera gardée, mais des considérations très importantes nous obligent à ne publier que des lettres dont l'origine nous est connue.

Le Propagateur donne les renseignements suivants sur les faits qui viennent de se passer au Lycée de Lille.

Les habitudes d'indiscipline et le mauvais esprit, si communs dans les Lycées, ont trouvé le mois dernier une occasion de s'affirmer plus hardiment, à la suite de la souscription ouverte par la *Marseillaise* et le *Réveil* pour le monument de Victor Noir.

Le Progrès du Nord publia une lettre et une souscription que lui envoyaient « des élèves du grand collège ».

Une fois lancés dans la voie des manifestations, ces grands Messieurs devaient aller jusqu'au bout. On les voyait à tout propos témoigner de leurs prétentions à l'indépendance la plus complète, chercher tous les moyens de se concerter, et de se préparer. eux aussi, comme leurs illustres frères de Douai, une journée glorieuse.

Les voilà satisfaits. L'occasion s'est présentée hier, grâce aux folies du carnaval.

Un élève du susdit grand collège ayant profité de la sortie du dimanche pour ne rentrer au Lycée que le lendemain matin, le proviseur le condamna aux arrêts pour le remettre ensuite à sa famille.

« Quel plus digne sujet de révolte! Vite, un meneur fait passer un billet; surpris par le censeur dans la transmission du mot d'ordre, il refuse de le livrer; seconde expulsion prononcée.

On se tait, mais on n'en pense pas moins à la manifestation projetée, d'autant plus que l'on apprend dans l'après-midi l'expulsion d'une douzaine d'autres frères.

Après la récréation de quatre heures, au moment de rentrer à l'étude, la troupe héroïque se refuse en masse à obéir. Résistance passive, c'est le mot d'ordre. On obéit sur toute la ligne... et, soit dit en passant — on respecte beaucoup plus les carreaux de vitre que l'autorité universitaire. Pas une seule vitre n'est cassée aux classes ni aux études. Mais la pauvre autorité est brisée comme verre.

Les surveillants, le proviseur, perdent leur temps et leur peine à exhorter les jeunes mutins. Personne ne rentre à l'étude.

On préfère... rentrer chez soi. L'autorité ne peut s'y opposer, et, par suite de licenciement plutôt tacite que formel, une trentaine d'internes font leurs adieux à l'établissement.

Triste fruit de l'agitation politique introduite dans les Lycées par M. Duruy de bronlonne mémoire, et par sa belle invention de l'enseignement de l'histoire contemporaine en vue de glorifier le gouvernement de l'Empereur! Comme les études sérieuses, comme la bonne éducation, ont gagné à cette stupide intrépidité de la passion politique, et aux représailles qu'elle provoque!